Royaume-Uni : les victimes d'actes criminels désormais priées de partager les données personnelles de leurs appareils électroniques

29/04/2019 à 21h32

La police britannique a fait une annonce retentissante ce lundi pour les victimes d'actes criminels : Si vous voulez que l'affaire soit traitée, soyez prêt à transmettre les données personnelles de votre téléphone portable, ordinateur portable, tablette ou montre à puce.

"La police a le devoir de suivre toutes les pistes d'enquête raisonnables ", a déclaré dans un communiqué le commissaire adjoint Nick Ephgrave, chef du Conseil national des chefs de police en matière de justice pénale. "Celles-ci s'étendent fréquemment aux appareils des victimes et des témoins ainsi qu'à ceux des suspects – en particulier dans les affaires où les suspects et les victimes se connaissent."

Mais cette nouvelle politique a soulevé des inquiétudes au sujet de potentielles atteintes à la vie privée et au risque de décourager les personnes de signaler des crimes, en particulier les agressions sexuelles qui sont déjà sous-déclarées parce que les victimes craignent d'être traitées comme des coupables.

Dans de nombreux cas, la police fouille déjà les données numériques, ce qui peut produire des preuves appuyant une accusation ou jetant le doute sur elle. Les défenseurs de la vie privée affirment que les services de police téléchargent souvent de façon inappropriée des données sur les téléphones

cellulaires des personnes qu’ils détiennent, à leur insu et sans leur consentement.

Sous cette nouvelle approche, les victimes et les témoins seront régulièrement invités à signer un formulaire indiquant qu’ils consentent à ce que la police extraie des données de leurs appareils électroniques, ce qui peut signifier des SMS, des courriels, des contacts, des données venant de réseaux sociaux, des historiques de navigation Internet et plus encore. Sinon, l’affaire pourrait ne pas avancer.
[…]

New-York Times